

LE COÛT DES CADEAUX FISCAUX DU GOUVERNEMENT... PAS DE CADEAU FISCAL POUR NOS ENFANTS !

Depuis 1992, l'ONU organise une journée en faveur des plus pauvres. Cela concerne 8 à 10 % de la population mondiale. Alors que le gouvernement rase gratis avec l'adoption d'un droit opposable au logement pour la fin 2008 et les années à suivre, il orchestre un appauvrissement immédiat de l'état en diminuant l'impôt sur le revenu, en instaurant un bouclier fiscal protégeant les plus riches, en promettant des dispositions à ces mêmes riches pour finalement supprimer l'I.S.F.

La conséquence directe d'une telle politique est la suppression massive de postes de fonctionnaires. Ainsi, l'Éducation Nationale perdra 5 800 postes à la rentrée 2007. Notre académie subira une nouvelle saignée aggravant les conditions de scolarité de nos enfants :

- 190 postes d'enseignants dans les collèges et les lycées (96 au titre de la démographie et 94 au titre des décharges statutaires). Au lieu de profiter d'une pause démographique toute relative (en moyenne 6 élèves de moins par collège et 7 par lycée), le Ministre et le Recteur préfèrent accentuer notre classement désastreux, qu'ils reconnaissent dans leurs propres statistiques. Sur trente Académies métropolitaines, notre Académie est désormais 26^{ème} pour les collèges (24^{ème} l'an dernier), 28^{ème} pour les lycées professionnels (26^{ème} l'an dernier), et conserve sa 30^{ème} et dernière place pour les lycées...

- 16 postes dans les écoles élémentaires pour l'Académie de Nice auxquels il faut ajouter 8 postes d'enseignants en langues. Le Ministère, une fois de plus, fait le choix de l'austérité au détriment de la réussite de tous les élèves.

Les représentants du ministère justifient ces suppressions de postes par une baisse des effectifs scolaires : 1 053 élèves en moins dans les écoles du premier degré (818 dans les Alpes-Maritimes, 235 dans le Var), 1100 dans le second degré pour l'Académie de Nice. La FCPE 06 conteste cette approche comptable. Notre objectif est la réussite de tous les élèves et l'élévation généralisée des qualifications, à l'opposé du socle minimum de compétences inscrit dans la loi sur l'éducation votée en 2005 et à la sortie précoce de l'école dès 14 ans (apprentissage junior).

Cela nécessite d'agir à plusieurs niveaux : optimiser les situations d'apprentissage dans les classes en allégeant les effectifs et en attribuant des dotations horaires qui permettent une partie du travail en petits groupes ; offrir les moyens de suivre les élèves en difficulté ; améliorer la formation initiale et continue des enseignants ; développer le cadre de vie des élèves au sein des écoles et des établissements scolaires ; assurer une véritable mixité sociale ; aider les écoles et établissements en difficulté à en finir avec les ghettos scolaires ; prendre en compte les besoins de tous les élèves par une compensation du handicap et une réelle politique de santé et de prévention.

Face à cette situation, la FCPE 06 appelle les conseils locaux FCPE à se mobiliser pour dénoncer ces dotations et exiger les moyens nécessaires à satisfaire les ambitions de progrès pour l'école de la république. Dans les conseils d'école et les CA des collèges, lycées et lycées professionnels, refusons de voter les DGH « peau de chagrin ». Le CDPE 06 est là pour soutenir toutes les actions locales ; n'hésitez pas à nous solliciter.



André Gaucher
Président de la FCPE 06

Transport scolaire en chiffres

Coût global annuel : 2 milliards d'Euros (1,3 milliard hors agglomération, 0,7 en agglomération).

3,7 millions d'élèves transportés chaque jour en 2005/2006. Dans les Alpes-Maritimes, 13 484 élèves sont transportés (9 973 par service de transport régulier ordinaire et 3 511 en service régulier scolaire). La participation financière du département est de 80% et situe cet effort à la 90^{ème} position sur le plan national.

La commission TRANSPORTS du CDPE a donc du pain sur la planche.

Transport toujours : Un exemple à suivre

Le transport scolaire dans le Loiret est gratuit pour la deuxième année consécutive. Avec ce gage d'équité et de simplicité, les parents d'élèves peuvent maintenant s'attaquer dans ce département à la gratuité de la cantine, des fournitures et livres scolaires....

Un portable offert

A compter de juin 2007, les 55 000 jeunes collégiens de 4^{ème} pourront garder à la maison leur ordinateur portable offert en début d'année scolaire.

Le sport scolaire en danger ... !

Depuis 1950, l'Union Nationale du Sport Scolaire offre aux élèves des collèges et lycées de pratiquer le sport dans de nombreuses disciplines en restant dans le cadre scolaire public.

Ces activités sportives sont organisées et encadrées par les professeurs d'éducation physique des établissements du second degré sur leur décharge de service de 3 heures par

La Bornala - et une semaine

L'école de la Bornala est un groupe scolaire de l'Ouest de Nice situé au pied de la faculté des Lettres. Un peu plus de 350 élèves, un tiers en maternelle et deux tiers en élémentaire, l'école est caractérisée par une grande mixité sociale due à son implantation et sa carte scolaire regroupant les collines de Fabron et le vallon de la Bornala.

Un cas précis permet d'illustrer les problèmes d'accès à la cantine scolaire rencontrés par l'association FCPE des parents d'élèves : M.M., jeune mère célibataire qui a perdu son travail à la suite d'une maladie invalidante, à nouveau en recherche d'emploi, demande depuis 3 ans que son enfant soit accepté à la cantine, ne serait-ce que 2 jours par semaine.

Pourquoi ? Simplement parce qu'être à la recherche d'un emploi, vu de surcroît le taux de chômage dans la région, est un travail à temps plein ; il est malheureux d'avoir à rappeler cette évidence. Aussi parce que la marche à pied lui étant souvent très douloureuse, limiter les déplacements de son domicile à l'école, de 4 allers-retours quotidiens à 2 n'est pas vraiment un luxe, ni une demande exorbitante.

La première année, elle essuie un refus net de l'économiste : « vous ne travaillez pas et de toute façon, il n'y a pas de place au réfectoire ». Comme M.M.

insiste, la deuxième année, l'économiste, par « faveur spéciale », lui accorde 1 ou 2 jours de cantine par semaine selon les disponibilités et, il faut bien le dire son « bon vouloir », ce qui oblige la maman à une démarche hebdomadaire humiliante et l'empêche d'organiser sa semaine. Corollaire de cette « faveur » : M.M. qui aurait droit à un tarif réduit au vu de sa situation financière ne se verra jamais proposer de remplir le formulaire de la Mairie et sera donc obligée de payer la cantine au tarif maximum. Ce n'est qu'au prix d'un forcing disproportionné de la FCPE, qu'en janvier 2007 elle se verra enfin proposer une solution officielle à laquelle elle avait pourtant parfaitement droit depuis le début de ses démarches.

Face à cette situation inadmissible et à l'opacité des raisons avancées pour refuser l'entrée de certains enfants à la cantine, les parents d'élèves ont décidé de se mobiliser. Après avoir averti la Direction de l'Éducation de la Mairie de la visite de l'association des parents d'élèves à la cantine, nous avons élaboré un questionnaire d'enquête visant à recenser et interroger les parents des enfants non demi-pensionnaires.

En pratique, et afin d'avoir une vision globale sur une semaine, deux groupes de parents se sont relayés du lundi 20 au vendredi 24 novembre 2006, à 11 h 30 au portail de l'école pour faire rem-

ADHEREZ et FAITES ADHERER A LA FCPE

Parents d'élèves, le CDPE des Alpes-Maritimes de la FCPE existe par vous et pour vous.

À l'heure où le rôle des parents d'élèves risque d'être diminué comme dans les futurs Établissements Publics de l'Enseignement Primaire, vous avez besoin, pour réagir, d'un CDPE 06 puissant.

Dans les Alpes-Maritimes, la FCPE est la première fédération de parents d'élèves du département parce que vous avez soutenu massivement ses idées aux élections de ses représentants. Le CDPE 06 reconnu par son nombre d'élus pourra d'autant mieux porter vos convictions que le nombre d'adhérents à la FCPE sera encore plus élevé.

Fort de ses plus de 2000 adhérents, le CDPE 06 prouve dans l'actualité passée et récente que c'est une force de proposition, d'action et de réaction efficace.

Un cas d'école d'enquête

plir le questionnaire et simultanément dans les réfectoires de maternelle et de primaire.

Sur une cinquantaine d'enfants ne mangeant pas à la cantine, 48 parents ont répondu au questionnaire. Sur les 10 parents désireux de laisser leurs enfants à la cantine, 5 sont en recherche d'emploi, 3 en professions libérales ou en formation, 2 ne travaillent pas pour convenances personnelles. Les raisons avancées pour le refus sont bien sûr l'absence de justificatifs d'activité exigé par la Mairie et l'implacable manque de places au réfectoire.

Inutile d'insister sur la nécessité pour les 5 personnes en recherche d'emploi de pouvoir disposer de leur journée complète, elle est évidente. Dans les refus visant les professions libérales, une mère d'élève artiste-peintre faisant de la décoration intérieure pour des particuliers se voit, par exemple, obligée d'interrompre ses chantiers pour venir chercher son fils à 11h 30. L'exemple des deux mères ayant choisi de ne pas travailler est tout aussi instructif : l'une, en congé parental, a un très jeune enfant à charge, la seconde, d'origine étrangère estime que la cantine est un élément d'intégration à la culture française, ce que l'on ne saurait lui nier !

Aucune raison valable ne justifie ces refus d'accès à la cantine.

En moyenne, en décomptant les absents, une dizaine de places sont disponibles chaque jour durant l'unique service du réfectoire de la maternelle.

En primaire, une trentaine de places au premier service et une cinquantaine au second sont vacantes. L'argument du manque de places ne tient pas et si l'espace est effectivement très limité en maternelle, et que pour des raisons de bien-être des enfants un deuxième service n'est pas envisageable, des aménagements simples sont possibles.

D'autre part, même si les services de la Mairie, par l'intermédiaire de l'Économiste, nous les demandent, nous n'avons pas à fournir de bulletins de salaire. Même si elle n'est pas obligatoire, la restauration scolaire est un service public, même si elle est déléguée à un prestataire de service privé et en tant que tel est soumise au principe d'égalité des usagers.

Tous les parents que le désirent peuvent inscrire leur enfant à la cantine sans distinction de leurs possibilités financières qu'ils aient un emploi ou non, salarié ou pas. Tout refus est parfaitement attaquant au Tribunal Administratif, ce principe d'égalité des usagers dans l'accès à la cantine ayant déjà confirmé par plusieurs T.A. ainsi que par le Conseil d'État (voir « Présence Parents » n° 94 – octobre-novembre 2006).

Dans le combat, toujours plus dur, pour le maintien du service public de l'Éducation Nationale, de la laïcité, de l'équité, le CDPE 06 compte sur des conseils locaux bien implantés et sur vos adhésions plus nombreuses pour fonctionner, vous défendre, vous aider de différentes façons.

À côté des milliers d'heures de bénévolat de ses membres, votre contribution financière, par votre adhésion, est la seule source de « revenus » des conseils locaux FCPE et par la même du CDPE 06, à un moment où les subventions des collectivités territoriales de tutelle tendent à diminuer.

DÈS AUJOURD'HUI

CREEZ DES CONSEILS LOCAUX et REJOIGNEZ LE CDPE 06
Demain il sera peut-être trop tard !

Adhésion (dont abonnement revue des parents : 3,35€) : 18,60€ - adhésion de soutien : 28,00€ - Abonnement « La famille et l'école » : 12,96€

Chèque libellé à l'ordre du CDPE des Alpes-Maritimes
adressé au 6, Rue de France - 06000 NICE

semaine.

Prétextant de l'évolution de la société et des besoins de jeunes maintenant plus attirés par les disciplines sportives de type loisir, le Ministère de l'Éducation Nationale souhaite récupérer les 3 heures d'UNSS pour assurer les cours d'EPS et ainsi réaliser des économies sur le nombre de postes de professeurs d'Éducation Physique.

Les parents d'élèves contribuent, pour la plus grande part, aux frais de fonctionnement de l'UNSS (frais de déplacements, organisation des rencontres sportives, etc.) par la cotisation annuelle de la licence (20 € pour 2006-2007) et ils n'acceptent pas la remise en cause d'une partie du service public d'éducation avec ses 18% de lycéens et ses 25% de collégiens actuellement licenciés à l'UNSS.

L'UNSS doit au contraire se développer et permettre à chaque élève de pratiquer les disciplines sportives de son choix avec des plages horaires identifiées, banalisées et adaptées. Les suppressions des services de restauration scolaire du Mercredi, les pratiques de l'UNSS entre 12h et 14h au petit bonheur des autres heures d'enseignement ont contribué largement à la fragilisation voire à la marginalisation de l'UNSS.

En supprimant l'obligation de service des 3 heures d'UNSS pour les professeurs d'EPS, le Ministère porterait un coup mortel à la pratique sportive accessible à tous les élèves, à l'esprit d'équipe et de fair-play, à l'équilibre physique et intellectuel du jeune.

Les parents FCPE peuvent signer et faire signer la pétition nationale qui circule actuellement dans les établissements (un exemplaire est disponible au siège départemental de la FCPE).

Les administrateurs FCPE sont également invités à déposer des motions dans les conseils d'administration pour s'opposer à la suppression des 3 heures d'U.N.S.S. dans la répartition des dotations horaires.

LA RESTAURATION SCOLAIRE : TEMPS DE CANTINE / TEMPS ÉDUCATIF

UN TRAVAIL THÉMATIQUE EN ATELIERS DE RÉFLEXION ET DE DISCUSSION

Le conseil départemental FCPE des Alpes Maritimes, en réponse à la demande de ses adhérents, de travailler ensemble à trouver des solutions aux problèmes que les enfants et leurs parents ont à affronter en milieu scolaire, a conforté sa politique de travail en commissions, en développant des ateliers de réflexion et de discussion sur l'école et le service public de l'éducation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Réfléchir ensemble à ce que nous voulons pour nos enfants, à ce qui doit changer, à ce que nous pouvons faire évoluer, à ce que nous devons exiger pour tous les enfants,
- Établir puis diffuser des textes énonçant nos exigences et nos propositions pour l'école, sur la base de notre réflexion collective.

Un premier atelier a permis de mettre en œuvre le programme de l'année 2006-2007.

Se rencontrer, échanger, construire un discours, élaborer nos priorités sur les thèmes engagés et les diffuser, les faire connaître auprès des parents d'élèves, mais encore auprès de la presse et des instances compétentes ; tel se précise l'objectif de ces ateliers.

Quatre thèmes principaux ont été retenus, lors de cette première séance :

- TEMPS DE CANTINE / TEMPS ÉDUCATIF
- VIOLENCES
- CULTURE
- LE DROIT A L'ECOLE

Nous avons pu déterminer des interrogations plus précises au sujet de ces différents thèmes, et c'est sur cette première thématique abordée en différents ateliers : Temps de cantine / Temps éducatif, que nous souhaiterions revenir.

Les axes de notre réflexion ont été déterminés par l'ensemble des participants comme suit :

- Formation des personnels,
- Ambiance et discipline,
- Surveillance, encadrement,
- Autorité, reconnaissance des personnels et des intervenants,
- Admission des enfants selon des critères de priorité,
- Self-service ou tradition : responsabilisation ou autonomie ?
- Activités périscolaires.

Les séances d'ateliers se déroulent dans l'effervescence de la pensée et du discours, et dans l'ambition commune de trouver des pistes de solutions, de faire entendre nos attentes, nos inquiétudes parfois, mais aussi ce qui nous révolte et doit absolument changer.

Ce sont ces pistes à exploiter qu'il s'agit de valoriser, en les présentant à tous nos lecteurs, adhérents et sympathisants des Alpes-Maritimes, en les présentant aussi au niveau national, lors des séances de travail organisées pour les présidents départementaux, par la FCPE Nationale.

Quatre pistes peuvent d'ores et déjà être isolées, nous les présentons ici de manière synthétique, mais nous nous attacherons à les suivre et les mener à bien lors de nos prochaines séances départementales.

1. Pour qui, en DIRECTION de qui réfléchissons-nous ?

A qui voulons-nous nous adresser ?

Il s'agit, pour tous les participants, d'associer les Conseils Locaux et les Conseils d'École, à notre réflexion et nos propositions, mais encore de stimuler la discussion avec les enseignants, voire de la ré-initier sur des bases saines ou assainies, en affirmant notre volonté de participation active à la vie scolaire de nos enfants.

2. La question de la FORMATION

est posée d'emblée : les personnels de mairie, ou les personnels de surveillance supplémentaire, qui interviennent sur le temps de cantine n'ont trop souvent reçu aucune formation spécifique d'accueil et d'encadrement de l'enfance, et souffrent de conditions de travail précaires.

Une des solutions à exploiter est la formation des personnels, une deuxième piste, conséquence de la première, serait que la surveillance puisse être transformée en animation.

C'est sur la base d'un témoignage de parent d'élève, qui exerce la profession d'animateur, que cette piste d'amélioration a pu être mise au jour.

Il existe des agents d'animation qualifiés, avec une filière spécialisée de formation, mais il faut une volonté municipale et un budget alloué afin que ce métier se développe, voire qu'il serve de modèle à la formation des personnels en place, et qui ne pourraient que

bénéficier de séances de formation, assorties de conditions de travail améliorées.

Un autre parent d'élève nous précise que le CNFPT, Centre National de Formation du Personnel Territorial, gère toutes les formations des collectivités territoriales. Depuis cette année, des postes de formateurs pour les surveillants de cantine ont été créés ; l'importance, voire l'urgence d'une formation apparaît dans la sphère publique ; il s'agit pour nous d'en exiger la généralisation, il s'agit que tous les personnels puissent en bénéficier.

3. Un état des lieux doit être dressé en ce qui concerne L'ACCUEIL, LES CRITÈRES D'INSCRIPTION ET LES NORMES DE SÉCURITÉ.

Décision collective est prise de demander une transparence totale sur les capacités d'accueil de chaque école ; ces données auxquelles les parents n'ont pas accès permettent d'établir des critères de sélection plus ou moins « souterrains ». En revanche, il faudra être vigilant afin que cette exigence ne se retourne pas contre l'ambition des parents : assurer l'égalité d'accès à un service qui doit être affirmé en tant que service public.

Sur la stricte question de la sécurité, proposition est faite de rédiger une lettre au procureur, compétent en la matière.

De manière générale, nous pouvons ici faire l'analyse, pour le moins un premier bilan de ces réunions : le partage des expériences, des compétences et des informations de chacun, avec pour objectif d'engager une réflexion collective et des voies d'amélioration sur les problèmes rencontrés, génère force de propositions et d'actions, sur la base des valeurs qui nous sont communes et que nous nous engageons tous à respecter et faire respecter.

4. Une proposition intéressante est formulée à l'issue de ces premières réunions : les parents d'élèves insistent sur l'importance de faire une **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION** exprimant que les parents d'élèves veulent mettre en place le principe de co-éducation, valant comme principe général de l'éducation, et faisant évoluer aussi l'idée de surveillance vers une participation active de tous à l'éducation des enfants.